

Etat des risques naturels, miniers et technologiques

En application des articles L125-5 et R125-26 du code de l'environnement.

Référence : TREMPIL 2034 12.05.15
 Pour le compte de T2L EXPERTISE

Date de réalisation : 12 mai 2015 (Valable 6 mois)
 Selon les informations mises à disposition par :
 Arrêté Préfectoral N° 2014146-0007-liste du 26 mai 2014

REFERENCES DU BIEN

Adresse du bien

Lieu dit Foussigne
 24290 SAINT-AMAND-DE-COLY

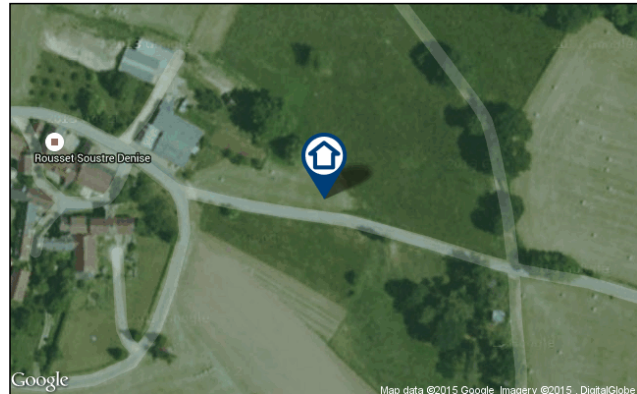
Coordonnées géographiques (WGS84)

Longitude : 1.23363

Latitude : 45.04159

Vendeur

TREMPIL Laurent



SYNTHESE

A ce jour, la commune de Saint-Amand-de-Coly n'est pas soumise à l'obligation d'Information Acquéreur Locataire (IAL). En revanche, la déclaration de sinistres indemnisés au titre du régime des catastrophes naturelles est nécessaire.

Réglementation	Présence
Plan de Prévention des Risques (PPRn, PPRt, PPRm)	Aucun
Sismicité <small>** Zonage sismique de la France d'après l'annexe des articles R563-1 à R563-8 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles règles de construction parasismique - EUROCODE 8).</small>	1 - Très faible*
Arrêté Catastrophe Naturelle sur la commune	Oui

SOMMAIRE

Synthèse de votre exposition aux risques.....	1
NOTICE : ce qu'il faut savoir à propos de votre ERNMT.....	2
Imprimé officiel.....	3
Déclaration de sinistres indemnisés.....	4
Prescriptions de travaux et réglementation, Documents de référence, Conclusions.....	5
Annexes.....	6

NOTICE : ce qu'il faut savoir à propos de votre ERNMT

Les informations mentionnent le numéro et la date de l'arrêté préfectoral relatif à l'Information des Acquéreurs et des Locataires (IAL) ainsi que l'adresse de l'immeuble.

Les situations de l'immeuble au regard des PPR naturels, PPR miniers et PPR technologiques précisent l'exposition de l'immeuble aux risques, au regard des PPR de la commune.

Si « OUI » est coché, cela signifie que l'immeuble est situé :

- dans une zone à risque réglementée (PPR approuvé) ;
- dans une zone d'aléa (PPR prescrit ou approuvé) ;
- dans le périmètre d'étude d'un PPR prescrit.

NB : Quand aucune carte n'est disponible pour un PPR, l'ensemble de la commune est en général considéré comme à priori exposé.

En ce qui concerne les risques pris en compte, les cases blanches correspondent aux risques connus sur la commune. Si une ou plusieurs de ces cases blanches sont cochées, cela signifie que l'immeuble est concerné par le ou les risques correspondants.

La section sur les éventuelles prescriptions de travaux permet d'attirer l'attention de l'acquéreur ou le locataire sur la conformité de l'immeuble au regard des risques qu'il encoure.

La situation au regard du zonage sismique national permet de connaître le niveau de sismicité de la commune où se situe le bien : zone 1 : très faible - 2 : faible - 3 : modérée - 4 : moyenne - 5 : forte.

Nouvelles règles de construction et nouveau zonage sismique, à compter du 1^{er} mai 2011

La section Localisation mentionne les références des cartographies qui permettent la localisation du bien au regard des zones à risques. Ces cartes sont jointes en annexe du rapport.

La section Parties concernées mentionne les noms des parties.

N'oubliez pas de faire signer cet imprimé.



Le Plan de Prévention des Risques (PPR), élaboré et mis en œuvre sous l'autorité du Préfet, permet la prise en compte des risques naturels, miniers et technologiques dans l'occupation et l'aménagement du territoire. Le document final inclut des cartographies des zones à risques réglementées ainsi que les règles qui s'appliquent à chacune de ces zones (constructions existantes, futures et autres usages des sols).

PPR prescrit

C'est la 1^{ère} phase de l'élaboration d'un PPR : les secteurs potentiellement soumis aux phénomènes sont connus et donnés à titre informatif. Ils concernent l'ensemble de la commune ou des périmètres plus restreints et font alors l'objet de cartographies (périmètre d'étude, cartes historiques ou d'aléas).

PPR approuvé

C'est un PPR qui a été soumis à enquête publique et a été approuvé par les pouvoirs publics après concertation. Il définit précisément les zones à risques et contraintes réglementaires qui en découlent (recommandations, prescriptions) et devra être pris en compte lors de tout nouveau projet.

PPR appliqué par anticipation

Dans certaines situations et à titre de précaution, le PPR prescrit est mis en application avant son approbation définitive, il prend alors une valeur réglementaire, au même titre que le PPR approuvé.

INFORMATION SUR LES SINISTRES

La liste des arrêtés CATNAT

Elle mentionne l'ensemble des événements de type « Catastrophes Naturelles » (déclarés en tant que telles au titre du régime du même nom) que la commune a subi depuis 1982.

La déclaration de sinistre

Elle précise les sinistres pour lesquels le bien a été indemnisé dans le cadre du régime d'assurance des CATNAT depuis 1982. Elle est obligatoire pour les biens dont les propriétaires successifs ont bénéficié d'une indemnisation au titre du régime des CATNAT, indépendamment de l'existence d'un PPR ou du zonage sismique et quelle que soit la localisation.

INFORMATIONS CARTOGRAPHIQUES ET DOCUMENTS ANNEXES OBLIGATOIRES

- > Extraits cartographiques qui vous permettent de justifier de la situation de l'immeuble au regard de l'ensemble des PPR, autant sur sa localisation que sur son exposition ;
- > Arrêté préfectoral relatif à l'information sur les risques majeurs de la commune (Arrêté IAL) ;
- > L'ensemble des planches cartographiques de référence au format A4.

Dans l'espace client, sont fournis en complément les règlements et notes de présentation des PPR pour lesquels l'immeuble est exposé.



Etat des risques naturels, miniers et technologiques

en application des articles L.125-5 et R.125-26 du code de l'environnement

1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° **2014146-0007-liste** du **26/05/2014**

Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti)

2. Adresse

Lieu dit Foussigne

24290 SAINT-AMAND-DE-COLY

3. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques naturels [PPRn]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn

prescrit

oui non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn

appliqué par anticipation

oui non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn

approuvé

oui non

Les risques naturels pris en compte sont liés à :

(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Inondation Crue torrentielle Remontée de nappe Submersion marine Avalanche
Mouvement de terrain Sécheresse Séisme Cyclone Eruption volcanique
Feu de forêt autre

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRn

oui non

si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR naturel ont été réalisés

oui non

4. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques miniers [PPRm]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm

prescrit

oui non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm

appliqué par anticipation

oui non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm

approuvé

oui non

Les risques miniers pris en compte sont liés à :

(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Risque miniers Affaissement Effondrement Tassement Emission de gaz
Pollution des sols Pollution des eaux autre

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm

oui non

si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR miniers ont été réalisés

oui non

5. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques technologiques [PPRT]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT

approuvé

oui non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT

prescrit

oui non

Les risques technologiques pris en compte sont liés à :

(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Risque Industriel Effet thermique Effet de surpression Effet toxique Projection

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRT

oui non

si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR technologique ont été réalisés

oui non

6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du code de l'environnement modifiés par l'Arrêté et les Décrets n°2010-1254 / 2010-1255 du 22 octobre 2010.

L'immeuble est situé dans une commune de sismicité :

Forte zone 5 Moyenne zone 4 Modérée zone 3 Faible zone 2 Très faible zone 1

7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique

en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement.

L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente

oui non

Pièces jointes

8. Localisation

Extraits de documents ou de dossiers de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte :

Aucun PPR n'est présent sur la commune.

Parties concernées

Vendeur

TREMPIL Laurent

à le

Acquéreur

à le

Document réalisé le

12/05/2015

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état. Article 125-5 (V) du Code de l'environnement : En cas de non respect des obligations d'information du vendeur ou du bailleur, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix de vente ou de la location.

Déclaration de sinistres indemnisés

en application des articles L 125-5 et R125-6 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

Risque	Début	Fin	JO	Indemnisé
Sécheresse - Tassements différentiels	01/04/2011	30/06/2011	17/07/2012	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Mouvement de terrain Par ruissellement et coulée de boue	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Sécheresse - Tassements différentiels	01/01/1992	31/12/1996	30/12/1997	<input type="checkbox"/>
Tempête (vent)	06/07/1989	06/07/1989	16/09/1989	<input type="checkbox"/>
Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	19/11/1982	<input type="checkbox"/>

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net

Préfecture : Périgueux - Dordogne
Commune : Saint-Amand-de-Coly

Adresse de l'immeuble :
Lieu dit Foussigne
24290 SAINT-AMAND-DE-COLY
France

Etabli le : _____

Vendeur : _____

TREMPIL Laurent

Acquéreur : _____

Prescriptions de travaux et réglementation

Aucune

Documents de référence

Aucun

Conclusions

L'Etat des Risques délivré par T2L EXPERTISE en date du 12/05/2015 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien ne fait l'objet d'aucune obligation en matière d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels et Technologiques

Sommaire des annexes

- > Arrêté Préfectoral départemental n° 2014146-0007-liste du 26 mai 2014
- > Cartographie réglementaire :
 - Cartographie de la sismicité

A titre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport.

INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS



PREFECTURE DE LA DORDOGNE

Annexe n° 2014-01 à l'arrêté préfectoral n° 2014146-0007,
relatif au droit à l'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs.

**Liste des communes où s'applique le droit à l'information sur les risques majeurs
en application de l'article L. 125-5 du code de l'environnement.**

N° INSEE	Communes	NATUREL			TECHNOLOGIQUE		SISMIQUE Zonage
		PPRN prescrits	PPRN par anticipation	PPRN approuvés	PPRT prescrits	PPRT approuvés	
24001	Abjat sur Bandiat						2
24002	Agonac			I			1
24005	Alles sur Dordogne			I			1
24006	Allas Les mines	Mvta		I			1
24007	Allemans						2
24010	Annesse et Beaulieu			I			1
24013	Atur			A			1
24014	Aubas			I			1
24016	Augignac						2
24022	Badefols sur Dordogne			I			1
24023	Baneuil			Mvt - I		X	1
24026	Bassillac			I			1
24029	Beaupouyet			I			1
24033	Beaussac						2
24035	Belvès			I			1
24036	Berbiguières			I			1
24037	Bergerac	I		I		X	1
24038	Bertric Burée						2
24040	Beynac et Cazenac			I - Mvt			1
24041	Bezenac			I			1
24053	Boulazac			I (Manoire) I (Isle) - A			1
24055	Bourdeilles			I			1
24056	Bourdeix (Le)						2
24057	Bourg des Maisons						2
24058	Bourg du Bost						2
24062	Bouteilles Saint Sébastien						2
24064	Brantôme			I			1
24067	Bugue (Le)			I			1
24068	Buisson de Cadouin (Le)			I			1
24070	Busserolles						2
24071	Bussière Badil						2
24073	Calès			I			1
24074	Calviac en Périgord			I			1
24076	Campagne			I			1
24079	Cantillac						2
24081	Carlux			I			1
24082	Carsac Aillac			I			1
24086	Castelnaud La Chapelle			I			1
24087	Castels			I			1
24089	Cazoulès			I			1
24090	Celles			I			2
24091	Cenac et Saint Julien			I - Mvt			1
24093	Cercles						2
24095	Chalais						2
24096	Champagnac de Belair			I			2
24097	Champagne et Fontaine						2
24098	Champcevinel			A			1
24099	Champeaux et la Chapelle Pommier						2
24100	Champniers et Reilhac						2
24101	Champs Romain						2
24102	Chancelade			I (Beauronne) I (Isle) Mvta			1
24105	Chapdeuil						2
24109	Chapelle Gresignac (La)						2
24110	Chapelle Montabourlet (La)						2
24111	Chapelle Montmoreau (La)						2
24114	Chassaignes						2
24115	Château l'Evêque			I - A			1
24118	Chenaud						2
24119	Cherval						2
24123	Clermont de Beauregard	I					1
24128	Combranche et Epeluche						2

N° INSEE	Communes	NATUREL			TECNOLOGIQUE		SISMIQUE
		PPRN prescrits	PPRN par anticipation	PPRN approuvés	PPRT prescrits	PPRT approuvés	Zonage
24129	Condat sur Trincout			/			1
24130	Condat sur Vézère						1
24131	Connezac						2
24133	Coquille (La)						2
24138	Coulouneix Chamiers			I - Mvta			1
24139	Coursac			A			1
24140	Cours de Pile					X	1
24141	Coutures						2
24142	Coux et Bigaroque						1
24143	Couze et Saint Front					X	1
24144	Creyszac			/			2
24145	Creysse	/					1
24150	Daglan						1
24152	Domme			I - Mvt			1
24154	Douchapt			/			1
24157	Douillac						1
24163	Etouars						2
24167	Eymet	/					1
24168	Plaisance	/					1
24172	Eyzies de Tayac Sireuil (Les)						1
24178	Festalemps						2
24179	Feuillade (La)						1
24180	Firbeix						2
24182	Fleix (Le)					X	1
24188	Fossemagne						1
24190	Fouleix	/					1
24194	Gardonne						1
24198	Gonterie Boulouneix (La)						2
24199	Gout Rossignol						2
24200	Grand Brassac			/			2
24203	Graulges (Les)						2
24207	Groléjac						1
24209	Hautefaye						2
24214	Javerlhac et La Chapelle St Robert						2
24221	Rudeau Ladosse						2
24222	Force (La)						1
24223	Lalinde			Mvt - I		X	1
24224	Lamonzie Montastruc	/					1
24225	Lamonzie Saint Martin						1
24226	Lamothe Montravel						1
24229	Lardin Saint Lazare (Le)						1
24235	Léguillac de Cercles						2
24237	Lembras	/					1
24239	Ligueux						1
24240	Limeuil			(Vézère et Dordogne)			1
24242	Liorac sur Louyre	/					1
24243	Lisle			/			1
24247	Lusignac						2
24248	Lussas et Nontronneau						2
24253	Mareuil						2
24254	Marnac						1
24256	Marsac sur l'Isle			I - Mvta			1
24260	Mauzac et Grand Castang			Mvt - I			1
24264	Ménesplet						1
24269	Mialet						2
24270	Milhac d'Auberoche						1
24271	Milhac de Nontron						2
24283	Monsec						2
24286	Montagrier			/			1
24289	Montcaret						1
24291	Montignac						1
24293	Monplaisant						1
24294	Montpon Ménéstérol						1
24295	Montrem						1
24296	Mouleydier			Mvt - I			1
24297	Moulin Neuf						1
24298	Mouzens						1
24299	Mussidan						1
24303	Nanteuil Auriac de Bourzac						2
24308	Négrondes						1
24309	Neuvic sur l'Isle						1
24311	Nontron						2
24312	Notre Dame de Sanilhac			A			1
24316	Parcoult						2

N° INSEE	Communes	NATUREL			TECHNOLOGIQUE		SISMIQUE
		PPRN prescrits	PPRN par anticipation	PPRN approuvés	PPRT prescrits	PPRT approuvés	Zonage
24318	Paunat			I			1
24319	Paussac et Saint Vivien						2
24321	Pazayac			I			1
24322	Périgueux			I - Mvta			1
24323	Petit Bersac						2
24325	Peyrillac et Millac			I			1
24326	Peyzac le Moustier			I			1
24328	Piégut Pluviers						2
24329	Pizou (Le)			I			1
24333	Ponteyraud						2
24334	Pontours			I			1
24335	Port Sainte Foy et Ponchapt			I			1
24340	Prigonrieux			I			1
24343	Puymangou						2
24344	Puyrenier						2
24346	Quinsac			I			2
24348	Razac d'Eymet	I					1
24350	Razac sur l'Isle			I - A			1
24352	Ribérac			I			2
24353	Rochebeaucourt et Argentine (La)						2
24354	Roche Chalais (La)						2
24355	Roque Gageac (La)			I - Mvt			1
24360	Sagelat			I			1
24361	Saint Agne			I			1
24365	Saint Amand de Vergt	I					1
24368	Saint Antoine de Cumond						2
24369	Saint Antoine d'Auberoche			I			1
24370	Saint Antoine de Breuilh			I			1
24372	Saint Astier			I			1
24373	Saint Aubin de Cadelech	I					1
24376	Saint Aulaye						2
24381	Saint Barthélémy de Bussière						2
24382	Saint Capraise de Lalinde			Mvt - I			1
24388	Saint Chamassy			I (Vézère et Dordogne)			1
24389	Saint Cirq			I			1
24390	Saint Crépin d'Auberoche			I			1
24391	Saint Crépin de Richemont						2
24394	Sainte Croix de Mareuil						2
24395	Saint Cybranet			I			1
24396	Saint Cyprien			I			1
24398	Saint Estèphe						2
24403	Saint Félix de Bourdeilles						2
24405	Saint Félix de Villadeix	I					1
24408	Saint Front d'Alemps			I			1
24409	Saint Front de Pradoux			I			1
24410	Saint Front la Rivière			I			2
24411	Saint Front sur Nizonne						2
24414	Saint Georges de Montclard	I					1
24419	Saint Germain et Mons			I			1
24428	Saint Jory de Chalais						2
24430	Saint Julien de Bourdeilles						2
24432	Saint Julien de Lampon			I			1
24434	Saint Just						2
24435	Saint Laurent des Bâtons	I					1
24436	Saint Laurent des Hommes			I			1
24437	Saint Laurent des Vignes			I			1
24439	Saint Laurent sur Manoire			I			1
24442	Saint Léon sur l'Isle			I			1
24443	Saint Léon sur Vézère			I			1
24444	Saint Louis en l'Isle			I			1
24447	Sainte Marie de Chignac			I			1
24449	Saint Martial d'Artenset			I			1
24451	Saint Martial de Valette						2
24452	Saint Martial Viveyrol						2
24453	Saint Martin de Fressengeas						2
24456	Saint Martin des Combes	I					1
24457	Saint Martin l'Astier			I			1
24458	Saint Martin le Pin						2
24460	Saint Méard de Drone			I			1
24462	Saint Médard de Mussidan			I			1
24468	Saint Michel de Villadeix	I					1
24470	Sainte Mondane			I			1
24474	Saint Pancrace						2
24479	Saint Pardoux la Rivière			I			2
24481	Saint Paul La Roche						2
24482	Saint Paul de Lizonne						2
24484	Saint Pierre de Chignac			I			1

N° INSEE	Communes	NATUREL			TECHNOLOGIQUE		SISMIQUE
		PPRN prescrits	PPRN par anticipation	PPRN approuvés	PPRT prescrits	PPRT approuvés	Zonage
24486	Saint Pierre de Frugie						2
24487	Saint Pierre d'Eyraud			I			1
24489	Saint Priest les Fougères						2
24490	Saint Privat des Près						2
24498	Saint Saud Lacoussière						2
24499	Saint Sauveur	I					1
24501	Saint Seurin de Prats			I			1
24503	Saint Sulpice de Mareuil						2
24508	Saint Victor			I			1
24510	Saint Vincent de Cosse			I			1
24511	Saint Vincent Jalmoutiers						2
24525	Savignac de Nontron						2
24528	Sceau Saint Angel						2
24531	Sergeac			I			1
24532	Serres et Monguyard	I					1
24538	Siorac en Périgord			I			1
24540	Sorges			I			1
24541	Soudat						2
24543	Sourzac			I			1
24547	Terrasson la Villedieu			I - Mvt			1
24548	Teyjat						2
24552	Thonac			I			1
24553	Tocane Saint Apre			I			1
24554	Tour Blanche (La)						2
24557	Trélissac			I - A			1
24558	Trémolat			I			1
24559	Tursac			I			1
24561	Valeuil			I			1
24563	Valojoux			I			1
24565	Varaignes						2
24566	Varennes			I			1
24568	Vélines			I			1
24569	Vendoire						2
24573	Verteillac						2
24574	Veyrignac			I			1
24577	Vézac			I - Mvt			1
24579	Vieux Mareuil						2
24582	Villars						2
24586	Villetoureix			I			2
24587	Vitrac			I - Mvt			1

Légende I : inondation

A : argile

Mvt : mouvement de terrain

Mvta : mouvement de terrain et argile

1 - 2 : zones sismicité

communes "gras, italique et rouge" : communes concernées par le présent AP modificatif

